



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Seuils de pauvreté en Guadeloupe

Question écrite n° 1873

Texte de la question

M. Max Mathiasin interroge M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les seuils de pauvreté en Guadeloupe. Il souhaite connaître les seuils de pauvreté et de très grande pauvreté en 2022, la part de la population qui vit sous ces seuils en Guadeloupe et la comparaison avec les taux constatés en France hexagonale.

Texte de la réponse

Le dispositif intitulé Filosofi, qui s'appuie sur un appariement exhaustif des déclarations de revenus et des données de prestations sociales, permet à l'Insee de diffuser des résultats annuels sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire à La Réunion et la Martinique depuis le millésime 2013 (publié en 2016). En Guadeloupe et en Guyane, les difficultés sont plus grandes et il n'est pas envisagé à très court terme de publier les résultats correspondants, du fait notamment de la faible qualité des informations du fichier sur la taxe d'habitation dans ces territoires. L'Insee poursuit les investissements pour permettre que des résultats sur les niveaux de vie et la pauvreté puissent être à terme établis annuellement pour la Guadeloupe. Pour pallier la moindre qualité des sources fiscales, un dispositif régulier de mesure des revenus et de la pauvreté monétaire par voie d'enquête, appelé Budget de famille, a été mis en place dans les DROM, permettant des résultats pour chacun de ces départements. L'enquête est réalisée tous les 5 ans environ. La dernière enquête a été menée dans les quatre DROM historiques en 2017, comme dans l'Hexagone, et les principaux résultats ont été diffusés en 2019 et 2020. La prochaine enquête aura lieu en 2026. Pour la première fois, dans les publications présentant les résultats de l'enquête de 2017, l'Insee a calculé les taux de pauvreté monétaires à partir du seuil national et du seuil local. Les publications 1 et 2 ci-dessous donnent des informations sur ces seuils de pauvreté. De manière à compléter l'approche monétaire de la pauvreté, l'enquête sur les ressources et les conditions de vie, menée en métropole, a été étendue ponctuellement aux quatre DROM historiques pour la première fois en 2018 avec le soutien financier de la DGom. Des premières publications sur les privations matérielles et sociales et le bien-être ont été diffusés en décembre 2020, d'autres sur la « grande pauvreté » l'ont été en juillet 2022. Il n'est pas prévu de renouveler cette enquête avec un échantillon suffisant pour permettre une exploitation par DOM au cours des toutes prochaines années. Comme précisé dans les publications 3 et 4, il n'existe pas à proprement parler de seuil de « grande pauvreté », celle-ci se définissant au niveau statistique comme un cumul de très faibles revenus et de privation matérielle et sociale sévère. En revanche, ces publications précisent les distributions des niveaux de vie de la population en situation de grande pauvreté en Guadeloupe et en métropole. Les publications les plus récentes de l'Insee sur la pauvreté et la grande pauvreté en Guadeloupe sont : Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4622377> La Guadeloupe, en 2017, la pauvreté touchait un tiers de la population : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4623253> En 2018, 12 % des Guadeloupéens étaient en situation de grande pauvreté : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6468373>

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1873

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4383

Réponse publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5815